

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Simon, tenue à la salle Ernest-Lepage, lundi le 12 septembre 2016, à 19h30, sont présents :

M. Pierre M. Barre	M. Raymond Lavoie
M. Mario Riou	
Mme Jacqueline D'Astous	Mme Guylaine Gagnon

M. Éric Bérubé était absent.

Tous conseillers membres du susdit Conseil formant quorum, M. Wilfrid Lepage, maire et M. Cédric Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier sont également présents, ainsi que neuf (9) citoyens.

### **1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Après le mot d'ouverture, le directeur général et secrétaire-trésorier est invité à débiter avec la lecture de l'ordre du jour.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

16-R-162 Il est proposé par M. Raymond Lavoie, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

16-R-163 Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er août 2016 tel que rédigé.

### **4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS**

16-R-164 Il est proposé par M. Mario Riou, pro-maire, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et d'autoriser le paiement des comptes du mois d'août 2016 au montant de 29 872,72 \$.

### **5. CORRESPONDANCE**

#### **5.1 RUE CARON - Asphaltage**

La demande citoyenne est rejetée, compte tenu que des travaux ont déjà été réalisés.

#### **5.2 CENTRE ALPHA DES BASQUES – Demande de salle**

16-R-165 Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'offrir la salle Ernest-Lepage et ce, à titre gratuit, pour leurs activités qui se dérouleront les mercredis matins, de 9h à 11h, du 21 septembre au 9 décembre 2016 et du 11 janvier au 10 mai 2017.

## **6. DIRECTION GÉNÉRALE**

### **6.1 MRC des BASQUES – Téléphonie IP**

16-R-166 Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'installation de la téléphonie IP dans les bureaux de la municipalité. Le service sera assuré avec la MRC des Basques, par entente intermunicipale.

### **6.2 FINANCES QUÉBEC – Compte clicSécur**

16-R-167 Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer le directeur général de la municipalité responsable des services électroniques clicSécur Entreprise. L'autorisation de l'ancienne directrice générale sera par le fait même révoquée.

### **6.3 ADJOINTE ADMINISTRATIVE – Salaire rétroactif**

16-R-168 Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à l'adjointe administrative un montant de 206,89 \$ plus 4 % de vacances, pour un manque à gagner suite à un changement d'échelon salariale qui aurait dû être effectué en janvier 2016.

### **6.3 EMPLOYÉ MUNICIPAL – Mise à pied administrative**

16-R-169 Il est proposé par M. Raymond Lavoie, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de débiter les procédures de mise à pied administrative pour l'employé municipal, suite à l'impossibilité de celui-ci de fournir sa prestation de travail.

### **6.4 EMPLOYÉE MUNICIPALE – Poste de journalière**

16-R-170 Il est proposé par M. Raymond Lavoie, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer la préposée à l'entretien au poste de journalière pour la municipalité. Un contrat de travail et un taux horaire sera fixé ultérieurement.

### **6.5 LES SERVICES KOPILAB – Renouvellement de contrat d'entretien**

16-R-171 Il est proposé par M. Mario Riou, pro-maire, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à signer le renouvellement du contrat d'entretien pour le photocopieur du bureau de la municipalité.

### **6.6 BUREAU MUNICIPAL – Changement d'horaire**

16-R-172 Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le changement d'horaire suivant pour le bureau municipal :

- Mardi : de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
- Mercredi : de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
- Jeudi : de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Ce nouvel horaire sera effectif à partir du 3 octobre 2016.

## **7. PROTECTION INCENDIE**

Aucun point à l'ordre du jour.

## 8. AFFAIRES JURIDIQUES

### 8.1 Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

#### RÈGLEMENT 2016-05

##### AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NO 2012-01 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal, à la séance ordinaire du 5 novembre 2012, adoptait son *Règlement no 2012-01* intitulé « *Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Simon* »;

**ATTENDU QUE** la modernisation de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, nécessite une modification du *Règlement* précité;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Guylaine Gagnon pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 1er août 2016;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO RIOU, PRO-MAIRE, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

#### Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### Article 2 Objet

Le présent règlement modifie la *Règle 3 – La discrétion et la confidentialité*, du *Règlement no 2012-01* intitulé « *Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Simon* », afin de permettre l'ajout du texte suivant :

« *Il est interdit à tout employé municipal de faire l'annonce, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.* »

#### Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le *Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Simon*, joint en annexe, est adopté.

#### Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité.

L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général, secrétaire-trésorier.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

#### Article 5 Entrée en vigueur

Le présent *Règlement* entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la *Loi*.

### 8.2 Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

#### RÈGLEMENT 2016-06

##### AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NO 2014-01 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal, à la séance ordinaire du 3 février 2014, adoptait son *Règlement no 2014-01* intitulé « *Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Saint-Simon* »;

**ATTENDU QUE** la modernisation de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*,

nécessite une modification du *Règlement* précité;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Raymond Lavoie pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 1er août 2016;

16-R-174

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MME JACQUELINE D'ASTOUS, CONSEILLÈRE, APPUYÉE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

---

**Article 1 Préambule**

---

**Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.**

---

**Article 2 Objet**

---

Le présent règlement modifie l'article 3, paragraphe 3 – *Discretion et confidentialité*, du *Règlement no 2014-01* intitulé « *Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Saint-Simon* », afin de permettre l'ajout du texte suivant :

*« Il est interdit à tout membre du Conseil municipal de faire l'annonce, lors d'activité de financement politique ou autre, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité. »*

---

**Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés**

---

Le *Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Saint-Simon*, joint en annexe est adopté.

---

**Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie**

---

Un exemplaire du *Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Saint-Simon* est remis à chaque élu(e) de la Municipalité. L'élu(e) doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général, secrétaire-trésorier.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'élu(e).

---

**Article 5 Entrée en vigueur**

---

Le présent *Règlement* entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la *Loi*.

## **9. TRAVAUX PUBLICS**

### **9.1 VOIRIE – Lampe d'éclairage public au DEL**

16-R-175

Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à recueillir des soumissions et retenir les services les plus appropriés pour la municipalité afin de remplacer les lumières de rue au sodium par des lumières de rue au DEL.

### **9.2 VOIRIE – Panneaux de signalisation**

16-R-176

Il est proposé par M. Raymond Lavoie, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à commander les panneaux de signalisation selon la liste suivante :

- 1x limite de vitesse de 50 km
- 1x pont étroit
- 2x traverse de motoneige
- 2x signal avancé de traverse de motoneige
- 1x nom de rue « Route de la Grève »
- 2x homme au travail
- 3x pancarte avec flèches « Route de la Grève, Chemin de la Grève-Rioux et l'Anse-à-Pierre-Jean »

### 9.3 ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER - Soumissions

Nous avons reçu deux soumissions:

Excavation Robert Fournier enr.	441 963,90 \$
Construction BCK inc.	469 178,48 \$.

16-R-177 Celles-ci ont été analysées et elles sont conformes. Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Robert Fournier enr., au coût total de 441 963,90 \$ pour les hivers 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 et autoriser le directeur général, secrétaire-trésorier pour la signature du contrat.

### 10. URBANISME

16-R-178 Il est proposé par M. Mario Riou, pro-maire, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander les services de l'urbaniste de Saint-Mathieu-de-Rioux afin d'émettre un permis de construction pour les travaux à la résidence de l'urbaniste de Saint-Simon-de-Rimouski, afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

### 11. ENVIRONNEMENT

Aucun point à l'ordre du jour.

### 12. LOISIRS ET CULTURE

#### 12.1 BADMINTON – Relance des activités

Un citoyen relancera l'activité du badminton à la salle Ernest-Lepage. L'horaire sera fixé ultérieurement.

#### 12.2 MINI-PUTT - Démolition

16-R-179 Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la démolition du terrain de mini-putt de la municipalité.

### 13. DÉVELOPPEMENT

#### 13.1 BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL – Investissement municipal

16-R-180 Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le projet de rénovation du bâtiment multifonctionnel. La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet.

### 14. FINANCES

#### 14.1 RAPPORT TRIMESTRIEL – Septembre 2016

Le directeur général, secrétaire-trésorier dépose au conseil municipal le rapport trimestriel pour juillet-août-septembre 2016.

**15. VARIA**

**15.1 NIDS DE POULE – Route de la Grève**

16-R-181 Il est proposé par Mme Jacqueline D’Astous, conseillère, appuyé et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser la réparation des nids de poule et des bordures de la Route de la Grève.

**16. PÉRIODE DE QUESTION**

**17. LEVÉE DE LA RÉUNION**

16-R-182 Tous les points à l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l’unanimité des conseillers présents de lever la réunion.

---

Wilfrid Lepage, maire

---

Cédrick Gagnon, directeur général